

# **Compte-Rendu du Conseil Municipal du** **Lundi 28 juin 2021**

Absents : -

Absent excusé : -

## **1 – PLUi (Plan Local d’Urbanisme intercommunal)**

Mme expose qu’au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le transfert de la compétence « PLU et documents d’urbanisme en tenant lieu » est automatique sauf si 25 % des communes représentant 20 % de la population s’oppose au transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant que la commune souhaite rester maître de son urbanisation, se prononce contre le transfert de cette compétence.

## **2 – PMA : modifications statutaires : prise de compétence en matière de défense contre l’incendie et projet santé**

Défense contre l’incendie : PMA s’occupera désormais de l’entretien, du contrôle et de la rénovation des poteaux d’incendie et de leur déplacement dans le cadre de travaux de voirie.

Unanimité.

Projet santé : L’action de PMA consistera à lutter contre la désertification médicale et à développer une offre médicale globale notamment en facilitant l’installation ou le maintien des personnels de santé médicaux et paramédicaux, y compris à travers le portage immobilier.

Unanimité.

## **3 – Soumission au régime forestier parcelles de bois**

Suite à diverses acquisitions de parcelles boisées par la commune, l’ONF nous propose de les soumettre au régime forestier et par conséquent d’en assurer la gestion. Le Conseil donne son accord pour que l’ONF monte le dossier.

## **4 – Projet plateau surélevé rue de la Pérusse**

Afin d’améliorer la sécurité à la sortie du village côté Laire, rue de la Pérusse, un aménagement de type écluse a été installé. Les riverains, considérant que cet aménagement est peu efficace, ont sollicité la commune pour envisager une autre solution. Après contact et étude des différentes solutions avec les services du STA (Service Territorial d’Aménagement), il apparaît qu’un plateau surélevé serait approprié. Contact sera pris avec des entreprises spécialisées. Le Conseil donne son accord pour la réalisation de cet aménagement.

## **5 -Projet création vergers vivants et jardins partagés**

PMA nous informe du lancement des appels à projets sur les jardins partagés et sur l’alimentation locale et solidaire par les services de la Préfecture. Cet appel à projet vise à soutenir les initiatives locales de tous les acteurs de la société civile et de l’économie sociale et solidaire qui s’engagent à accroître l’accès à une alimentation saine, durable et locale. L’aide peut prendre en charge de investissements matériels (outils, fourniture et pose d’équipements) et immatériels (prestation d’ingénierie, étude de sols...).

Mme le Maire demande au Conseil l’autorisation de monter le projet et d’un terrain adapté (localisation et surface).

Elle précise également que des projets de vergers conservatoires destinés à conserver les essences et espèces locales sont subventionnés à hauteur de 70%. Comme pour les jardins partagés, la localisation et la surface sont en cours d'étude.

Le conseil donne son accord pour le montage des dossiers.  
10 voix pour et une abstention.

#### **6 – Ecoulements d'eau : chemin de l'Epenay – rue de la Pérusse – Rue du Chauffour – rue des Moulins**

Mme le Maire fait part au Conseil que suite aux épisodes orageux violents de ces derniers temps, de nombreuses inondations ont eu lieu dans le village. Elle propose de s'attacher les services de PMA pour réaliser une étude afin d'envisager les aménagements possibles pour éviter ces désagréments.

Mme le Maire rencontrera Mr BEAUVARLET le lundi 12 juillet en mairie. Elle rendra compte au conseil des solutions envisagées.

Le Conseil donne son accord pour la réalisation de cette étude.

#### **7- Voisins vigilants**

Mme le Maire expose au Conseil qu'elle a été sollicitée pour adhérer au dispositif voisins vigilants. Ce dispositif d'entraide entre voisins s'appuie sur des outils de communication pour diminuer l'insécurité. Le Conseil, considérant que ce service est payant alors que la gendarmerie propose un service gratuit (participation citoyenne), refuse d'y adhérer.

#### **8 – Dégâts suite à orage toiture mairie**

Mme le Maire informe le Conseil que lors de l'orage ayant eu lieu le dimanche 20 juin des infiltrations d'eau sont apparues au niveau des velux à l'étage de la mairie. Des dégradations sur les murs de l'étage (plâtre + papier peint/peinture) en ont découlées ainsi qu'au rez-de-chaussée, dans le bureau du Maire.

Un dossier sera adressé à l'assurance.

#### **9 – Informations et questions diverses**

Caméra – Point R : Celle-ci sera installée dès que les services de la Préfecture auront donné leur accord pour son installation.

Dépôts déchets container mairie : Il a été constaté un dépôt de déchets dans le container de la mairie (ferraille, carton.....) alors qu'il n'est réservé qu'à l'usage exclusif de la mairie. Mme le Maire précise qu'en cas de nouveau dépôt, les gardes communautaires seront avertis et qu'une amende d'un montant de 135€ sera adressée au contrevenant.